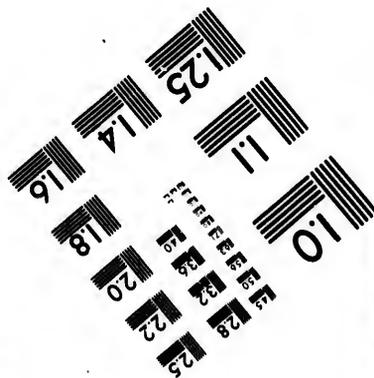
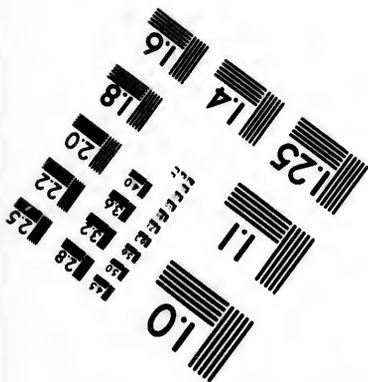
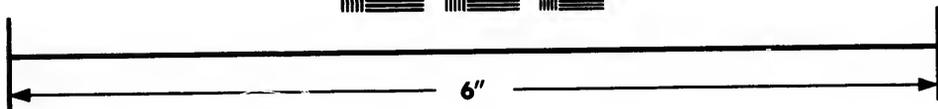
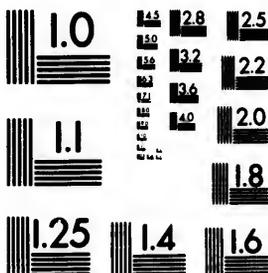


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25  
28  
32  
36

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

01  
05  
10  
15  
20  
25  
30  
35  
40  
45  
50  
55  
60  
65  
70  
75  
80  
85  
90  
95  
100

**© 1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduits, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
										✓	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

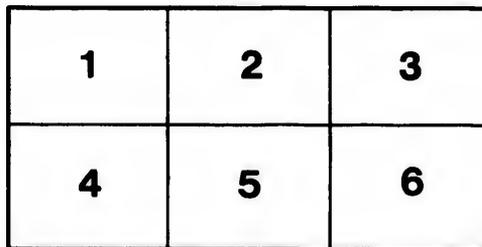
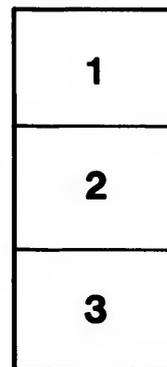
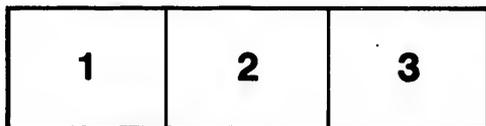
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
to

pelure,  
n à

32X

1  
11/11/11

# BERNARD CLAUDE PANET,

*Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique Evêque de Québec, &c. &c. &c. A tous les Prêtres, Curés et Missionnaires, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction, en Notre-Seigneur.*

**N**OUS ne saurions, NOS TRES-CHERS FRERES, vous exprimer les sentimens d'humilité, de défiance de soi-même, de frayeur et, en même temps, de confiance en Dieu, dans lesquels est conçue la Bulle que Notre Saint Père le Pape PIE VIII, nouvellement élevé sur le Siège de St. Pierre, adresse à tous les Prélats Catholiques de l'Univers, pour accorder aux Fidèles la faveur d'un nouveau Jubilé.

Ainsi doit parler un Vicaire de Jésus-Christ, rempli de l'esprit de Dieu et digne du rang auquel la Divino Providence l'a appelé. Si un Evêque, chargé de la conduite d'un seul Diocèse, se trouve accablé sous ce fardeau, quand il veut s'acquitter de tous ses devoirs qui lui sont imposés, de quelle sollicitude ne doit pas être rempli celui qui se trouve placé à la tête du gouvernement de l'Eglise Universelle, et surtout, dans des temps aussi difficiles et aussi orageux que ceux où nous vivons.

Remercions Dieu de nous avoir donné, dans la personne de PIE VIII, un pasteur selon son cœur. C'est pour nous un heureux présage que Dieu nous réserve encore une part aux trésors de sa miséricorde, et qu'il a dessein de remédier aux maux qui affligent son Eglise. Qu'ils sont grands ces maux, NOS TRES-CHERS FRERES, et bien capables d'alarmer celui qui la gouverne! Jésus-Christ, il est vrai, lui a promis de l'aider de son assistance continuelle; et la Foi nous apprend que, malgré la fureur et la rage de l'enfer, elle subsistera jusqu'à la fin des temps. Quoique assuré par les promesses infailibles de J. C. à son Eglise, le Souverain Pontife ne peut s'empêcher d'être pénétré de la plus vive douleur, en voyant tant de désordres régner sur la terre. Ce sont des Etats, des Royaumes entiers séparés de l'Unité; ce sont de prétendus domestiques de la Foi qui traversent, en toute occasion, ceux qui la défendent et la protègent; ce sont ces soi-disant esprits forts, vrais apôtres du libertinage, qui ont conjuré la perte de la morale et de la Religion; ce sont leurs livres impies ou contre les bonnes mœurs, que la jeunesse, faible et imprudente, légère et curieuse, souvent peu instruite et sans principes, recherche, avec enivrement, lit, avec avidité, et dont la lecture lui devient d'autant plus pernicieuse, que les erreurs, cachées dans ces livres, sont d'accord avec ses passions et ne flattent que trop, en elle, les penchans déréglés de la nature.

Ce qui afflige encore le Souverain Pontife, c'est cette funeste indifférence des uns pour leur salut, et cette criminelle négligence des autres à s'instruire de cette Religion sainte, que Jésus-Christ a établie et que les Apôtres et leurs légitimes successeurs n'ont cessé de prêcher, depuis son établissement, jusqu'à nous. Tel est le triste tableau qu'offre, aux yeux du Père commun des Chrétiens, la face de l'Eglise, sans cesse attaquée par l'ennemi du Salut, qui, selon les paroles du Prophète, fera, jusqu'à la fin du monde, de continuel efforts, pour ravager, et même pour détruire entièrement, cette vigne chérie, que le Seigneur a plantée et cultivée avec tant de soins. *Et singularis ferus depastus est eam. (Ps. 79 v. 14.)* Ce sont là les différens objets qui engagent N. S. P. le Pape à recourir aux prières des Fidèles.

Ne lui refusons pas ce secours, qu'il nous demande, afin de lui obtenir, plus sûrement, par la réunion des prières de toute l'Eglise, cette sagesse, cette prudence, ce courage et cette force qui viennent de Dieu seul, et qui lui sont nécessaires, pour arrêter le cours de tant de désordres, qu'il voit, avec amertume, régner parmi les Chrétiens.

Mais, SOUVENEZ-VOUS, NOS TRES-CHERS FRERES, que, pour attirer sur l'Eglise et, en même temps, sur vous-mêmes, les grâces du Seigneur, il faut que les pécheurs se convertissent sincèrement à Dieu, qu'ils renoncent à ces fraudes, ces larcins, ces profanations des saints jours de Dimanche; à ces calomnies, ces médisances, ces excès d'ivrognerie et d'impudicité; enfin, à toutes ces habitudes criminelles qui ne régneront malheureusement, que trop, parmi les Chrétiens de ce Diocèse. Tous ces désordres doivent vous faire craindre que la colère de Dieu n'éclate plus particulièrement, sur cette partie de la vigne du Seigneur; c'est ce qui serait peut être arrivé, depuis long-temps, si Dieu n'y avait vu, et n'y voyait encore, un grand nombre de Fidèles de l'un et de l'autre sexe, des pères et mères et des jeunes gens, de différente condition, qui sont de vrais modèles d'édification publique, par leur assiduité aux Offices divins et à la fréquentation des Sacramens, et par leur exactitude à remplir tous les devoirs de la Religion. Ce sont ces fidèles serviteurs de Dieu qui font notre joie et notre consolation, et qui feront, un jour, la condamnation de tant de Chrétiens abandonnés à des excès capables de faire rougir des Infidèles et des Païens.

A l'occasion de cette nouvelle faveur du St. Siège, NOS TRES-CHERS FRERES, prions pour la conversion des pécheurs. Demandons au Seigneur qu'il les touche et les fasse rentrer en eux-mêmes. Quelques uns, peut-être, ont négligé de profiter des grâces qui leur ont été offertes, dans le dernier Jubilé; d'autres, après en avoir profité, ont eu le malheur d'en perdre le fruit, par la rechûte dans leurs fautes passées. Nous souhaitons que les uns et les autres profitent des avantages de celui-ci, pour revenir au Seigneur, qui leur ménage encore ce secours qui sera, peut-être, le dernier qu'il leur offrira dans leur vie. Profitez-en tous, nous-mêmes, pour nous affermir, de plus en plus, dans la pratique de la vertu et avancer dans la perfection à laquelle nous devons travailler sans cesse, suivant ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ: *Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester celestis perfectus est. (Matth. 5. v. 48).*

A CES CAUSES, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1°. Nous choisissons et désignons, pour le temps du Jubilé, les deux semaines du sixième et du septième Dimanche après la Pentecôte : la première semaine commencera le jour de la Fête de la Dédicace, Dimanche, 11ème. jour de Juillet prochain, au matin : la seconde semaine commencera le septième Dimanche après la Pentecôte, et finira le huitième Dimanche, 25ème. jour de Juillet, Fête de St. Jacques, Apôtre.

2°. On en annoncera l'ouverture, la veille du sixième Dimanche après la Pentecôte, par le son des cloches, pendant un quart d'heure, après l'Angelus du soir. Le lendemain, on chantera le *Veni, Creator*, avant la Grand'Messe, afin d'obtenir le secours de l'Esprit Saint. La Jubilé finira le 8ème. Dimanche après la Pentecôte, par le Salut du St. Sacrement, après lequel on chantera le *Te Deum*. On en annoncera pareillement la clôture, ce même jour, par le son des cloches, pendant un quart d'heure, aussitôt après l'Angelus du soir.

3°. Nous désignons pour stations du Jubilé, à Québec, outre l'Eglise Cathédrale, toutes les Eglises de la Haute-Ville et celle de la Basse-Ville; pour les Paroissiens de St. Roch en Ville, leur propre Eglise, et celle de l'Hôpital Général; pour toutes les Communautés Religieuses, et les personnes qui y demeurent, leurs propre Eglise et Chapelles; et pour toutes les Paroisses de Campagnes et Missions, leurs Eglises et Chapelles, ou Croix plantées par autorité.

4°. Monseigneur l'Evêque de Telmesse désignera, pour la Ville de Montréal, les lieux de stations; et pour celle des Trois-Rivières, ce seront M. M. les Grands-Vicaires de ce District.

5°. Pour gagner le Jubilé, il faut, aux termes de la Bulle 1<sup>re</sup>. visiter deux fois, pendant ces quinze jours, une ou deux des Eglises, ou Chapelles assignées pour les stations; 2<sup>o</sup>. y prier quelque temps, avec dévotion, suivant l'intention du Souverain Pontife, y réciter, par exemple, cinq fois le *Pater* et *Ave*, ou le *Miserere*, ou les litanies du St. Nom de Jésus, ou celles de la Ste. Vierge, &c.

6°. Il faut, en outre, une de ces deux semaines, jeûner le Mercredi, Vendredi et Samedi, se confesser, recevoir, avec respect, le St. Sacrement de l'Eucharistie, et faire quelque aumône aux pauvres, suivant sa dévotion. Nous permettons néanmoins aux Confesseurs de changer, en d'autres bonnes œuvres, en faveur de leurs Pénitens, celles qu'ils seraient justement empêchés d'accomplir.

7°. Nous désirons que, dans toutes les Paroisses, Townships, et Missions de ce Diocèse, le Jubilé se fasse pendant les deux semaines marquées ci-dessus. Cependant, s'il arrivait que le présent Mandement n'y fût pas reçu à temps, ou que, par l'absence ou la maladie du Pasteur, ou enfin que, par quelqu'autre cause légitime, il ne pût avoir lieu dans ce même temps; nous accordons aux Curés ou Missionnaires, de fixer, pour leurs Paroisses ou Missions, deux autres semaines pour les exercices du Jubilé, pourvu que, ce soit avant la fin de l'année présente.

8°. Quant à ceux qui seraient en voyage pendant le temps du Jubilé, dès qu'ils seront arrivés dans leur Paroisse, Township, ou Mission, ou autre lieu de résidence, ils pourront gagner la même Indulgence, en visitant deux fois la Cathédrale, ou l'Eglise de la Paroisse, ou Mission où ils se trouveront, et en accomplissant les autres exercices du Jubilé. Les malades jouiront aussi de la même faveur, en accomplissant ce qu'ils pourront des exercices du Jubilé, et nous autorisons leurs confesseurs à changer, au besoin, en d'autres œuvres, celles du Jubilé qu'ils ne pourraient faire. Enfin, les personnes qui n'ont pas encore fait leur première Communion gagneront aussi le Jubilé, en faisant ce qu'elles pourront de ces exercices, et leurs confesseurs sont autorisés à en agir, envers elles, comme avec les premiers.

9°. Tous les Confesseurs approuvés de Nous pourront, pendant le Jubilé, absoudre de tous les cas et censures réservés à Nous et au Souverain Pontife, et commuer les vœux en d'autres bonnes œuvres, excepté les vœux solennels et les vœux d'entrer en Religion, ou ceux de chasteté perpétuelle.

10°. Les Religieuses pourront aussi, pendant le même temps, se choisir des Confesseurs, parmi ceux qui sont approuvés pour la Confession des Religieuses.

11°. Enfin, nous exhortons Messieurs les Curés et autres Ecclésiastiques, chargés du ministère de la parole, ou de la conduite des âmes, de faire, pendant le Jubilé, aux peuples confiés à leur soins, des instructions, pour les préparer à en recueillir les fruits, avec plus d'abondance; et pour cet effet, nous espérons qu'ils leur feront des exhortations familières sur leurs principaux devoirs, et contre les abus les plus communs, répandus dans leurs Paroisses. Nous attendons surtout du zèle des Confesseurs, qu'ils n'omettront rien, pour ramener les pécheurs à Dieu, par une bonne confession: reprenant, avec douceur, charité et, néanmoins, avec fermeté, à l'exemple de J. C.; et instruisant ceux que leur ignorance rendrait indignes de l'absolution.

Soit notre présent Mandement lu et publié (excepté l'article 10ème.) au prône de la Messe Paroissiale ou principale, et en Chapitre, dans les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre Seing, le Sceau de nos Armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le dix Mai, mil-huit-cent-trente.

✠ BERN. CL. EVEQUE DE QUEBEC,

L. + S,

Et plus bas,

Par MONSIEUR,

CHS. FELIX CAZEAU, *Prêtre Secrétaire.*

*Pour vraie copie;*

*[Signature]*

